



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des élèves

Question au Gouvernement n° 2858

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

La crise sanitaire dans laquelle se trouve notre pays a nécessité de fermer les établissements d'enseignement, au profit d'un dispositif de continuité pédagogique assuré par les enseignants. Je tiens ici à remercier ces derniers et à saluer l'immense travail, chronophage, qu'ils effectuent pour maintenir un contact régulier avec leurs élèves, entretenir leurs connaissances et leur faire acquérir de nouveaux savoirs – missions difficiles dans ces conditions inhabituelles. J'adresse également mes remerciements aux associations et aux municipalités, qui contribuent elles aussi à aider les établissements d'enseignement, surtout dans les petites communes.

Plusieurs questions se posent légitimement aujourd'hui.

Malgré l'amélioration de l'enseignement à distance, l'égalité entre les élèves est remise en cause par les différences d'accès à internet, le manque de matériel informatique à l'école ou à la maison, la possibilité ou non qu'ont les familles d'aider les enfants et bien d'autres freins encore. C'est pourquoi je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, au sujet des lacunes dont souffriront nécessairement de nombreux jeunes, de tous niveaux, dans leurs apprentissages. Sur ce plan, les inégalités vont s'accroître encore. De quelle aide ces élèves bénéficieront-ils ? La rentrée de septembre sera-t-elle préparée en conséquence ?

En ce qui concerne les examens, le choix du contrôle continu me semble juste. Toutefois, les professeurs s'étonnent que les moyennes de première ne soient pas prises en considération. En outre, de nombreux parents et lycéens s'interrogent sur le jury d'harmonisation et l'octroi des mentions. Pouvez-vous rassurer les élèves des lycées notant « sévèrement » durant l'année scolaire, en précisant le rôle et le fonctionnement de ces jurys ?

Enfin, des mesures relatives à la carte scolaire – ouverture ou fermeture de classes – ont-elles été ou seront-elles prises dans la perspective de la rentrée de septembre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la députée, je souscris tout d'abord à votre triple hommage : hommage aux professeurs, qui sont aujourd'hui en première ligne pour assurer la continuité pédagogique ; hommage à tous les personnels de l'éducation, notamment aux chefs d'établissement, aux CPE, les conseillers principaux d'éducation, et à l'ensemble des personnels qui, avec les professeurs, vont chercher les élèves ; hommage en définitive à l'unité nationale, parce qu'on sent bien que,

derrière les professeurs, c'est l'ensemble du pays qui est mobilisé, à commencer par les parents d'élèves, associés aux professeurs dans une forme de complicité en vue d'aider les enfants, chacun comprenant bien que le métier de professeur est difficile et que tous les professeurs de France s'engagent pour nos élèves. Cet hommage souligne aussi le travail que nous avons à accomplir pour compenser les inégalités, lesquelles risquent de s'accroître à l'occasion de l'épisode que nous vivons, chacun étant renvoyé à son contexte familial. Cela souligne, a contrario, l'importance de l'école de la République, qui permet, en temps normal, de combattre les inégalités ; cette prise de conscience aiguë est importante pour la suite.

Il convient, madame la députée, de distinguer ce que nous faisons pendant la crise et ce que nous ferons après. Pendant la crise, nous allons chercher les élèves ; tel est le sens du quadrillage que j'évoquais et que nous mettons en place, en particulier avec l'aide des chefs d'établissement. Cela nous permet de réduire, jour après jour, le nombre d'élèves qui ne sont pas inclus dans la continuité pédagogique. Certes, il en reste qui n'en bénéficient pas, mais nos efforts portent leurs fruits, parce que nous sommes un grand service public d'éducation nationale. Nous utilisons des ressources particulières, comme le matériel informatique obtenu grâce aux collectivités locales et au monde associatif, avec lesquels nous travaillons la main dans la main. Il existe aussi d'autres dispositifs : La Poste va mettre à notre disposition des enveloppes qui permettront l'envoi gratuit, à partir de cette semaine, de documents rédigés par les professeurs aux élèves que nous n'arrivons pas à toucher par internet ; et il y a aussi le coup de fil hebdomadaire.

N'ayant malheureusement pas le temps de répondre à l'ensemble de votre question, madame la députée, je me contenterai de vous dire que oui, après la crise, au moment de la rentrée, des dispositifs seront mis en place afin de personnaliser les parcours et de tenir compte des éventuels retards dans les apprentissages imputables au confinement.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2858

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)